



Certains prétendent que consommer de la viande n'est pas moral. Qu'est-ce qui donne à l'homme le droit de manger la chair d'une autre créature ? Mais on peut dire la même chose sur le fait de consommer des végétaux, de l'eau, de l'oxygène. Qu'est-ce qui donne à l'homme le droit de consommer quelque création divine que ce soit, tout simplement pour maintenir sa propre existence ?

En fait, un tel droit naturel n'existe pas. Quand l'homme ne vit que pour soutenir et améliorer son propre bien-être, rien ne justifie qu'il utilise une autre forme de vie pour ce faire. Comme l'exprime un grand maître 'hassidique : «quand une personne avance, en pensant à D.ieu, le sol sous ses pieds lui-même s'écrie : 'Malotru ! En quoi es-tu meilleur que moi ? De quel droit marches-tu sur moi ?'».

Le fait qu'un homme représente une forme de vie supérieure ne justifie guère la destruction de créatures inertes ou inanimées. Plus encore, selon les enseignements de la Cabbale, les âmes des animaux, des plantes et des objets inanimés sont en réalité plus élevées que celles des êtres humains. Car, lors du grand effondrement du premier des mondes créés par D.ieu, tohou, les éléments les plus élevés tombèrent le plus bas (tout comme lors de l'éboulement d'un mur, les pierres les plus hautes tombent le plus loin), de sorte que les étincelles divines les plus étincelantes s'incorporèrent dans les parties du monde matériel prétendues «inférieures».

Si l'homme a le droit de consommer d'autres créatures, ce n'est que parce que et dès lors qu'il

sert d'intermédiaire pour les élever.

L'essence spirituelle d'une pierre, d'une plante ou d'un animal peut être supérieure à celle d'un être humain mais c'est une étincelle statique, dépourvue de la capacité de combler la quête de toute création à s'unir avec le Créateur. La cruauté d'un chat ou l'ingéniosité d'une fourmi ne sont pas des failles morales ou des accomplissements, pas plus que la dureté d'un roc ou la douceur d'une pomme. Le minéral, le végétal et l'animal ne peuvent faire le bien ou le mal, ils ne peuvent que suivre les préceptes de leur nature innée. Seul l'homme a été doté de la liberté de choix, de la possibilité d'améliorer (ou d'empirer, à D.ieu ne plaise) son état naturel. Quand un individu boit un verre d'eau, mange une pomme ou abat un bœuf et consomme sa chair, ces éléments sont intégrés dans le mécanisme du corps humain et l'énergie qui le dirige. Quand cette personne accomplit un acte Divin, un acte qui transcende sa propre nature et la rapproche de D.ieu, elle élève ainsi les éléments qu'elle a absorbés, réunissant les étincelles de Divinité qu'ils incorporent à leur source. (Sont également élevées les créations qui ont permis l'acte divin : le sol qui a nourri la pomme, l'herbe qu'a mangé le bœuf, le cheval qui a apporté l'eau à la ville, etc.).

C'est ici que réside le sens profond du verset cité plus haut : « ... tu diras : 'Je mangerai de la viande', car ton âme désire consommer de la viande... ». Il se peut que vous exprimiez un désir pour de la viande et que vous ne soyez conscient que de l'envie de votre corps pour la satisfaction qu'un tel aliment vous apporte. Mais en réalité, il s'agit ici de l'expression du désir de votre âme de consommer de la viande, de la quête de votre âme pour les étincelles de Divinité envoyées sur terre pour être libérées.

Le désir

Cependant, il existe une importante différence entre la consommation de la viande et celle des autres aliments.

L'être humain ne peut vivre sans les composants végétaux et minéraux de son alimentation. C'est la raison pour laquelle il est obligé de les consommer, mû par l'aspect le plus élémentaire de ses besoins physiques : la préservation de son existence. La viande, quant à elle, ne constitue pas une nécessité mais un luxe. Le désir de viande n'est pas motivé par un besoin mais c'est un désir, au sens absolu du terme, le désir de ressentir un plaisir.

En d'autres termes, les animaux sont élevés, leur chair intégrée au corps humain, leur âme devient partenaire d'un acte Divin, seulement parce que D.ieu a instillé dans la nature humaine le désir du plaisir.

Cela signifie que l'élévation de la viande requiert de la part de son consommateur une plus grande sensibilité spirituelle que pour tous les autres aliments. Quand un individu mange un morceau de pain et puis, étudie la Torah, prie ou donne la charité, le pain a directement contribué à ces actes. Pour pouvoir les accomplir, l'âme de l'homme doit s'unir à un corps physique et le morceau de pain a joué un rôle primordial dans cette fusion. L'homme mange du pain pour vivre et s'il vit pour accomplir la volonté de son Créateur, la fusion est alors complète. Mais il ne mange pas de la viande pour vivre mais pour en savourer le goût. Aussi n'est-il pas suffisant, pour élever la viande qu'il mange, que l'homme vive pour servir son Créateur. Il doit plutôt être une personne pour laquelle le fait même d'éprouver un plaisir physique est une entreprise divine, quelque chose qui n'est destiné qu'à une fin divine. Il doit être une personne pour laquelle la satisfaction physique générée par une viande goûteuse se traduit en une compréhension plus approfondie de la Torah, une plus grande dévotion dans la prière, un plus gentil sourire pour accompagner la pièce glissée dans la paume du pauvre.

C'est ainsi que la Torah déclare : «Quand l'Eternel ton D.ieu aura étendu tes frontières, comme Il te l'a promis..., tu pourras manger de la viande selon le désir de ton âme.»

Le Talmud déduit de ce verset qu' «à l'origine, ils n'avaient pas le droit de manger 'la viande du désir' (bassar taavah). Ce n'est qu'après qu'ils furent entrés en Terre (d'Israël) qu'ils eurent la permission de manger la viande du désir. Pour la première génération d'Israël en tant que peuple, depuis le moment où ils reçurent la Torah et érigèrent le Sanctuaire dans le désert du Sinaï jusqu'à ce qu'ils s'installèrent en Terre Sainte, la seule viande permise à la consommation était celle des korbanot, les sacrifices animaux offerts à D.ieu dans le Sanctuaire. La consommation de cette viande était une mitsva, un commandement divin qui

avait donc pour effet direct son élévation. Cependant, il leur était impossible d'élever la viande dont le seul effet était de procurer du plaisir à son consommateur si bien qu'elle était donc interdite. Les Enfants d'Israël furent même réprimandés et punis pour avoir exprimé un désir de viande, ce qui est relaté dans le onzième chapitre de Bamidbar.

Ce n'est qu'après que D.ieu eut élargi les frontières, leur donnant donc la mission de faire de «sainte» la «terre», qu'ils purent sanctifier le recoin le plus matériel de la vie humaine.

Nos Sages ont dit, de la même façon, qu'«un rustre n'a pas le droit de consommer de la viande» (Pessa'him 49b). La permission accordée à l'homme de consommer les créatures et les créations du monde et de les soumettre à son service n'est pas inconditionnelle. Elle dépend de sa sensibilité à l'essence spirituelle des créations de D.ieu et de son engagement à les servir en les faisant participer à la sanctification de sa vie.